

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, 8 mars 2023

Participez à la manifestation du 8 mars 2023 à nos côtés :

Rendez-vous à 17h rue du Mont-Blanc (devant la poste),
Départ 17h30

- **Parce que l'égalité salariale n'est pas acquise, et que le droit à une retraite digne n'est pas garanti pour les femmes ;**
- **Parce que les discriminations envers les femmes au travail subsistent ;**
- **Parce que les mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel, contre les actes homophobes et transphobes restent insuffisantes ;**
- **Parce que la pénibilité des métiers essentiellement féminins n'est pas suffisamment compensée :**

En route vers la grève féministe du 14 juin 2023

Le SIT se mobilise pour organiser la grève féministe sur les lieux de travail aux côtés des autres syndicats et du collectif genevois :

<https://grevefeministe-ge.ch/>

Participez, vous aussi, à cette journée de lutte contre les discriminations envers les femmes au travail, à la maison, en formation et dans l'espace public.

Préparons ensemble le **cahier de revendications** à présenter à l'employeur : rejoignez le **comité SIT de votre secteur**. Pour avoir le droit de faire grève en Suisse, il faut envoyer des revendications spécifiques à chaque employeur.

Assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné organisée par le Cartel intersyndical : réservez la **soirée du 4 mai 2023** pour préparer la grève du 14 juin 2023.

Revalorisation des salaires dans la santé et le social

Cela fait plus de 15 ans que le personnel des métiers des soins, hospitaliers et du social attend une revalorisation de ses salaires, et une vraie reconnaissance de l'évolution et de la complexification de ces métiers et des formations.

Une véritable reconnaissance et revalorisation des métiers de la santé et du social est urgente et nécessaire, d'autant plus que la pénurie de personnel dans la santé et la petite enfance va devenir très problématique prochainement. Ces métiers sont essentiels au bien-être de la population, alors que les personnes qui les exercent sont sous-rémunérées. Et ce sont les femmes qui sont en première ligne de ce mauvais traitement.

En effet, les métiers exercés en majorité par les femmes se caractérisent aussi, bien souvent, par des salaires trop bas. L'égalité salariale passe donc par une revalorisation de ces métiers qui ne sont pas rétribués à la hauteur de leurs exigences, du niveau de responsabilités et de formation, ni de leurs pénibilités.

De meilleurs salaires pour les femmes, maintenant !

Réduction du temps de travail sans perte de salaire

Une baisse généralisée du temps de travail, sans perte de revenu, permettrait une nette amélioration des conditions de travail :

- Meilleure conciliation de la vie personnelle/familiale et de la vie professionnelle ;
- Amélioration de la santé au travail par un allègement de l'exposition aux facteurs de risque et au stress ;
- Plus de temps pour s'investir dans des projets communautaires, la vie associative, ou autre ;
- Travailler moins pour travailler toutes et tous, pour travailler mieux ;
- Travailler moins pour réduire notre utilisation de ressources (diminuer l'empreinte carbone, mais aussi la consommation énergétique).

Historiquement, la lutte syndicale a permis de baisser le temps de travail et d'augmenter les vacances et les congés. Pourtant, cela fait plusieurs décennies que le temps de travail hebdomadaire n'a pas diminué à Genève, alors que la productivité, elle, ne cesse d'augmenter. Réduire le temps de travail sans perte de salaire, c'est aussi permettre une meilleure redistribution des richesses.

Tolérance zéro du harcèlement sexuel, des actes homophobes et transphobes

La loi sur l'égalité interdit le harcèlement sexuel qui est une atteinte à la dignité et une discrimination (attouchements, propos obscènes, présentations de matériel pornographique, remarques sexistes, homophobes ou transphobes contribuant à rendre le climat de travail hostile, etc.). Cependant, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et le harcèlement sexuel sont encore trop souvent une réalité sur les lieux de travail.

Les employeurs ont l'obligation de garantir un environnement de travail exempt de harcèlement et de protéger la santé et la personnalité du personnel. Malgré cela, les dispositifs de prévention du harcèlement ne sont souvent pas suffisamment efficaces, et les personnes dont le comportement de harcèlement est avéré ne sont pas assez sanctionnées.

La tolérance zéro face au harcèlement sexuel doit être appliquée pour garantir le droit à un lieu de travail sûr et sans harcèlement. Une politique claire d'élimination du harcèlement sexuel doit être mise en œuvre, et la marche à suivre en cas de harcèlement sexuel doit être facilement accessible et transparente

NON à la réforme de la LPP

Les rentes de la prévoyance professionnelle en Suisse sont en baisse depuis des années, mais la réforme du 2^e pilier en cours au Parlement équivaut à un démantèlement des rentes LPP. Avec cette réforme, les salarié-e-s assuré-e-s seront condamné-e-s à payer plus pour toucher moins de rente. Cette réforme ne permet pas de compenser la baisse des rentes due au renchérissement. Dans le même temps, les déductions salariales des travailleuses augmenteront pour, au final, toucher encore moins de retraite puisque le taux de conversion sera abaissé.

Le système des retraites en Suisse ne permet plus d'assurer des retraites dignes aux personnes ayant pourtant travaillé toute leur vie active. C'est l'AVS qu'il s'agit de renforcer, au lieu de renflouer une LPP à coups de milliards pour au final toucher moins de rentes.

Après le relèvement de leur âge de la retraite à 65 ans, les femmes subissent encore une attaque contre leurs rentes, alors qu'en raison des interruptions professionnelles et du travail à temps partiel, elles sont pénalisées dans leur droit à une retraite décente.

Un référendum va être lancé contre cette réforme de la LPP : **non à la dégradation des retraites !**

Les discriminations faites aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ vous indignent ?

Vous souhaitez participez aux actions syndicales ?

Rejoignez le SIT !

→ Adhérez au SIT avec le bulletin ci-dessous

→ Rejoignez la Commission Femmes du SIT

→ Permanences syndicales ouvertes à tou-te-s

- Sans rendez-vous pour une information les mardis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 17h (pour les services publics, santé, social)

→ Réception téléphonique

- Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 022 818 03 00

→ Retrouvez-nous sur Facebook *SITsyndicat* et notre site : *sit-syndicat.ch*



OUI, J'ADHÈRE AU SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom(s) _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____ Sexe _____ Permis _____

Nationalité _____ N°AVS _____

C/O (nom inscrit sur la boîte aux lettres) _____

Adresse _____

N° postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/Entreprise _____ (Département / service) _____

Profession exercée _____ Taux d'occupation _____ % Salaire brut _____

Je désire payer ma cotisation tous les **2 - 3 - 4 - 6 - 12** mois (entourer ce que vous choisissez)

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le _____ Signature _____

Merci de retourner le bulletin rempli au syndicat SIT :

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3135, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch